

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT N°  
007/AONO/REN/CMAKARY/CIPM/202  
2 DU 04/06/2022 • EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DES BLOCS DE  
SALLE DE CLASSE, DANS LA  
COMMUNE DE MAKARY,  
DEPARTEMENT DU LOGONE ET  
CHARI, REGION DE L'EXTREME-  
NORD. Source de financement  
BUDGET INVESTISSEMENT  
PUBLIC (BIP)**

## **1.0bjet**

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public (B.LP.) de la république du Cameroun, au titre de l'exercice budgétaire 2022, le Maire de la Commune d'arrondissement de MAKARY ; Maître d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction des blocs de salles de classe, dans la Commune de .KUKARY, département du Logone et Chari, région de l'extrême-nord

## 2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont dans le descriptif annexé au dossier d'Appel d'Offres et constituées de :

DESIGNATIONS	QUANTITES	DELAIS
BLOC DE DEUX SALLE DE CLASSE v" TRAVAUX PREPATOIRES ; TERRASSEMENT; ^ FONDATIONS; V MACONERIES-ELEVATION / MENUISERIE METALLIQUE ^ ELECTRICITE; / PEINTURE; / V.R.D;	01	03 MOIS

## 3. Cout Prévisionnel

N° du lot	Intitulée du lot	Montant prévisionnel
Lot 1	Construction d'un bloc de deux salles de classe à EP WAGLAN	<b>20 500 000</b>
Lot 2	Construction d'un bloc de deux salles de classe à EP MBENG	<b>20 500 000</b>
Lot 3	Construction d'un bloc de deux salles de classe à EP DOLE	<b>20 500 000</b>
Lot 4	Construction d'un bloc de deux salles de classe à EP DOROYA	<b>20 500 000</b>

## 4. Allotissement

Le dossier d'appel d'offre est reparti en quatre lots

N° du lot	Intitulée du lot	Montant prévisionnel
Lot 1	Construction d'un bloc de deux salles de classe à EP WAGLAN	20 500 000
Lot 2	Construction d'un bloc de deux salles de classe à EP MBENG	20 500 000
Lot 3	Construction d'un bloc de deux salles de classe à EP DOLE	20 500 000
Lot 4	Construction d'un bloc de deux salles de classe à EP DOROYA	20 500 000

**NB. Précisé le non du lot**

## **5. Participation et origine**

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit Camerounais spécialisées dans les prestations définies, en règle avec la réglementation en vigueur, et en possédants les capacités administratives, techniques, et financière requise. La participation des entreprises en groupement ou en sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

## **6. Financement**

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le BIP Au titre de l'exercice 2022.

## **7. Consultation du Dossier**

Le dossier d'appel d'offre peut être consulté aux heures ouvrables auprès des services techniques, de la Mairie de MAKARY sis au siège de ladite Commune BP : 28

MAKARY Téléphone.

## 8.Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables des services techniques, de la Mairie de MAKARY, sis au siège de ladite Commune ; dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 40 000 (quarante mille francs CFA.

## 9.Remises des offres

### 7- PRESENTATION DES OFFRES

7-1- sous peine de rejet, le soumissionnaire doit produire son offre en (07) sept exemplaire donc un (01) original et (06) copies.

7-2. chaque offre doit être rédigée en Français ou en Anglais, et présentée en pli unique contenant trois sous-plis (un pour le DOSSIER ADMINISTRATIF, un pour la PROPOSITION TECHNIQUE et un pour l'OFFRE FINANCIERE).

Les plis et les sous-plis doivent être fermés et scellés avec les compositions et les mentions indiquées dans le règlement de la consultation. Le pli unique doit porter uniquement la mention suivante:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/REN/CMARKARY/CIPM/2022 DU 04/06/2022 • EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS DE SALLE DE CLASSE, DANS LA COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME- NORD.**

**NB. Précisé le non du lot**

## **10. Délai de Livraison**

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des travaux est de trois (03) mois à compter de la date de notification des travaux de l'ordre de service.

## **11. Cautionnement Provisoire**

8-2 Chaque soumissionnaire devra joindre à ces pièces administratives, sous peine de rejet de son offre, une caution de soumission de Quatre Cent Dix Mille (410 000) francs CFA. Établie selon le modèle indiqué, dans le DAO, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le ministère en charge des finances, et valable pendant cent vingt (120) Jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

8-3 Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises

## **12. Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les offres devront être déposées aux heures ouvrables auprès des services du secrétariat général de la Mairie de MAKARY au plus tard le 29/06/2022 à 10 heures.

les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par toutes autorités compétentes.

8-4 Elles devront obligatoirement dater au moins de (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

8-5 Toute offre non conforme aux prescriptions du présent DAO sera déclarée irrecevable, notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le ministère en charge des finances, ou le non-respect des

modèle des pièces du dossier de consultation.

## **13. Ouverture des Plis**

9-1 L'ouverture des offres s'effectuera en un(01) temps, dans la salle de délibération de la commune de MAKARY, -**le 29/06/2022 à 11 heures**, heure locale, en présence des soumissionnaire ou de leurs représentant dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

9-2 Tous les plis et sous-plis devront être ouverts.

9-3 la lecture des éventuels rabais est obligatoire, dans les mêmes formes que celle de la soumission financière et de tous les éléments.

9-4 Le soumissionnaire devra prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre son dossier et ses droits.

9-5. Une copie complète et intégrée de chaque offre doit être remise au Maitre d'Ouvrage, à la diligence du président de la commission interne de passation des marchés de la Commune de MAKARY aussitôt après l'ouverture des offres.

## **14. Critères d'évaluation**

11-1 Critères éliminatoires particuliers

Toute offres non conforme aux prescriptions du dossier, d'appel d'offires sera déclarée irrecevable, particulièrement :

- L'absence d'un sous-pli ;
- La non-conformité de Toffre technique aux spécifications du dossier d'appel d'offres ;
- La présence de fausses pièces ou de fausses déclarations ;

11-2 critères essentiels :

L'appréciation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le dossier de

consultation :

- La présentation générale des offres ;
- Les références de l'entreprise dans le domaine ;
- La qualité du personnel technique
- La disponibilité des moyens logistiques ;
- La note méthodologique de l'exécution des prestations ;
- La conformité de la fourniture aux spécifications techniques ;
- La capacité financière.

### 11-3 Qualification technique

La qualification technique s'obtiendra après satisfaction des sept (07) critères essentiels cidessous.

A défaut d'offres ayant satisfait les sept critères sus énumérés, une qualification alternative de la meilleure offre devrait pouvoir s'effectuer, en toute rigueur, objectivité et équité pour permettre à la fin, si possible, dans l'intérêt du projet, une proposition alternative d'attribution.

Chaque critère est validé après satisfaction de 75% au moins de ses conditions.

### 11-4 Evaluation financière

A l'issue de l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique, seront évaluées financièrement.

L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et l'ensemble des prescriptions y relatives.

## **15. Attribution**

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativement, techniquement et financièrement, et évaluée le moins disant

## **16. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée par la mise des offres.

## **17. Renseignements Complémentaires**

Renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des services techniques de la Commune de MAKARY sis au siège de ladite Commune, BP : 28 MAKARY.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

MAROUA Le 22-06-2022  
Le MAIRE  
ABGASSI ADOUM